

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 04/07/2019

Présents : C. BATS maire, D. AUTRAN, D. FROMILHAGUE, C. LEFEBVRE, G. NICHOLLS, M. ALINS, T. CHABEAUD, D. TARTERET, A-M LAUTRE.

Procuration : K. RUSSEL à C. LEFEBVRE

Absente : C. AUZIAS

Secrétaire de séance : D. AUTRAN

Ouverture de la séance du conseil : 20H40

Le compte rendu du conseil municipal du 03/05/2019 est approuvé à l'unanimité.

Présentation du rapport de l'eau 2018 par délégataire : Véolia

M. Tabarly présente le rapport du contrat de fermage de l'eau pour la période 2016/2027.

Le technicien local est M. **Ludovic JULIEN** chargé d'intervenir en cas de problème signalé.

La commune compte 7 km de réseau, un réservoir de 160m³, doté d'un surpresseur

En 2018, la commune a utilisé 6043m³ durant l'année soit une moyenne de 145 l/ jour

Le prix de la distribution de l'eau est de 3,01€/m³. Ce tarif est celui en vigueur dans la Communauté de communes PLM pour permettre les changements nécessaires sur le réseau (en particulier l'amiante). Le prix de la distribution était de 2,79€/m³ en 2016 et 2017 (avant le passage à la CCPLM). Cette différence a été compensée par la baisse des taux d'imposition appliquée cette année par la commune de Ferran.

La commune a 4,41% d'impayés

En 2018, la commune a acheté 7010m³. Le rendement du réseau est de 88,6% (rendement remarquable). 2 fuites ont été signalées et réparées durant l'année.

La qualité de l'eau est à 100% potable.

Durant les débats, il est fait état de problèmes de relevé des compteurs et de problèmes lors de leurs changements ainsi que de la compétence donnée à la CCPLM en cas de problèmes sur le réseau.

Le rapport sur l'eau 2018 est validé à l'unanimité.

Contrat CAE-PEC de M. GERI Jean Marc

(Délibération rattachée au CM du 23/05/2019)

Ce contrat débute le 01/07/2019 pour une durée d'un an, avec une période d'essai d'un mois. M. GERI travaillera 20h/semaine répartis sur 5 jours. Ce contrat est pris en charge à **50%** par l'état.

Selon l'esprit de ce contrat, nous avons en charge M.GERI pour qu'il puisse, à la fin de son année, trouver du travail. Nous devons donc développer ses compétences et assurer de la formation. Il n'est pas au service de la commune. **C'est la commune qui doit assurer sa/ses formations.**

Accord pour signature du contrat à l'unanimité.

Délibération pour signature d'une convention avec l'ATD :

M le Maire propose de signer une convention avec l'ATD (Agence Technique départementale) pour une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) dans un projet d'aménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne école dans le cadre d'un projet participatif ou d'une demande de subvention.

Accord pour autoriser le Maire à signer la convention avec l'agence technique départementale.

Délibération pour demander le maintien des trésoreries sur le territoire :

En soutien de l'AMA et du Département de l'Aude, M le Maire propose de demander le maintien des trésoreries sur le territoire suite à un avis formulé par le gouvernement se traduisant par une diminution importante de la présence de la DGFIP sur le territoire. Fermeture de 7trésoreries sur 11 en service actuellement.

Dans ce cadre, les Maisons de service au public(MSAP) deviendraient des Maisons France Services, mais une seule serait labellisée (subvention d'état) par canton.

Accord pour demander leur maintien à l'unanimité

Délibération sur l'installation des compteurs communicants Linky :

M le Maire rappelle l'historique du remplacement des compteurs existants par des compteurs communicants. Il rappelle les actions d'information menées auprès de la population et la réunion finale où les habitants ont pu donner leur avis. Cet avis est sans équivoque puisque à 100% les habitants ont rejeté cette installation et ont demandé au CM de prendre une délibération refusant ces remplacements sur la commune.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération refusant la pose des compteurs « Linky » sur la commune.

Délibération pour soutenir les britanniques élus en France :

La délibération demande que les citoyens britanniques qui le souhaitent puissent se présenter aux prochaines élections municipales et puissent participer au scrutin.

Délibération votée à l'unanimité

-)Questions diverses :

a) Compte rendu est fait de la visite de M. Viola président du Conseil Départemental et de la CCPLM.

- Développement du Très haut débit sur le village prévu par le groupe Emeraude. Chacun pourra garder son opérateur. Déploiement prévu fin 2020

- Projet de budget participatif.

-Fermeture de certaines trésoreries du département

-Problèmes soulevés par le Brexit pour les britanniques audois élus.

b) Ecole : Le 28/06, M. le maire de Mazerolles a pris un arrêté de fermeture de l'école en raison de la chaleur. Les parents ont été prévenus par un mail de la directrice. La mairie de Ferran n'a pas été prévenue. L'Inspectrice d'Académie avait pourtant préconisé de laisser les écoles ouvertes. La question se pose donc : Que faire pour que cette situation ne se reproduise pas ? Quels aménagements à prévoir ?

c) Projet : « Mieux vivre son territoire »

2 axes seront privilégiés : La déchetterie verte ouverte sur la commune et les propriétaires fonciers.

1) La déchetterie verte

Suite au questionnaire distribué, 17 réponses ont été reçues en mairie.(9 ont déjà un composteur, 11 utiliseraient un composteur municipal placé à la déchetterie).10 personnes prendraient le compost ainsi produit.

10 personnes sont intéressées par la visite du COVALDEM qui aura lieu entre le 16 et le 22 septembre. L'animateur utilisera un broyeur (13 personnes sont intéressées et utiliseront le broyat). A cette occasion l'animateur fera également une information sur comment gérer son compost.

Qui les achètent ? Installation d'un broyeur : Où ? Quand ? Qui l'utilise ?

Organisation de la déchetterie ? Signalétique ?

2) Vers les propriétaires

Prise en compte des efforts des agriculteurs qui ne traitent pas aux abords du village. Comment ? Aide aux pratiques ?

Plantation de haies et respect des chemins et haies existants, Préservation des trames vertes et bleues existantes.

d) Dispositif mis en place pour que les personnes désireuses de voter au sujet de la consultation ADP « aéroport de Paris » puissent le faire. Plusieurs façons :

-Avec internet chez elles.

- A la mairie de Bram, soit de façon électronique, soit à l'aide d'un formulaire papier.

e) Budget participatif

M. le Maire indique qu'un projet porté par une association est en cours de préparation.

f) Salon Photos :

Il se déroulera du 6 au 14 juillet avec un programme disponible en mairie et diffusé sur le site de la commune.

L'espace associatif aussi dénommé « le petit café associatif » sera ouvert et le restera tout l'été et jusqu'au 14 octobre date de la randonnée d'automne

g) Compte rendu du conseil communautaire qui s'est tenu le 17/06 à Bram

h) Le thème de la commémoration retenu pour la cérémonie du 14/07 sera « la laïcité »

Le prochain conseil municipal aura lieu **le jeudi 5 septembre à 20h40.**

Il est 0h30, la séance est levée.